

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 février 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Jean-Louis BONAN représenté par Zaven ALEXANIAN - Vincent BURRONI représenté par Vincent COULOMB - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - Eric DI MECO représenté par Gilles PAGLIUCA - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - Gérard GRAUGNARD représenté par Gabriel PERNIN - Laurence JOUANDON représentée par Jean BRUNEL - Mourad KAHOUJ représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Lucien MERLENGHI représenté par Vincent GOMEZ - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Marc POGGIALE représenté par Patrick MAGRO - Roland POVINELLI représenté par Gérard BISMUTH - Tahar RAHMANI représenté par Philippe SAN MARCO - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Arlette SALVO représentée par Marie-Thérèse CARDONA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Albert GUIGUI - Paul HUBAC - Myriam SALAH-EDDINE - Gérard SBRAGIA - Daniel SIMONPIERI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 010-129/12/CC

■ Promotion des zones franches urbaines de Marseille Provence Métropole dans les salons économiques et professionnels

DPEATSV 12/7270/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La loi n°96-987 du 14 novembre 1996, relative à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville, a défini des zones urbaines sensibles, des zones de redynamisation urbaine et des zones franches urbaines, pour créer de l'emploi, favoriser l'insertion professionnelle, relancer l'activité et créer un réel développement économique.

Le dispositif des zones franches urbaines compte aujourd'hui officiellement cent sites répartis sur le territoire national et outre-mer. Marseille Provence Métropole est d'ailleurs l'un des seuls sites à disposer de deux zones franches sur la même commune de Marseille : la ZFU "Nord Littoral" créée en 1997 et la ZFU "14e et 15e Sud" créée en 2004, et élargie en 2007.

Le 6 juin dernier, Marseille a accueilli, à la Station Alexandre, le Forum national des zones franches urbaines. Quelque 300 élus locaux et nationaux, chefs d'entreprises et acteurs du monde économique et social ont plaidé ensemble pour la prorogation du dispositif ZFU au-delà du 31 décembre 2011.

La manifestation a démontré, au travers de multiples témoignages concrets, la nécessité de prolonger un dispositif qui remplit son rôle et se révèle un excellent outil de développement pour les territoires urbains les plus fragiles. Un tour de France des ZFU a démarré avec une quarantaine de communes et de collectivités qui ont déjà signé la « Déclaration commune » et ont exprimé leur volonté de participer à la dynamique de lobbying initiée par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

En effet, les zones franches offrent une réelle opportunité de développement aux entreprises qui s'y implantent grâce aux exonérations d'impôts, de taxes, et de charges sociales, elles ont favorisé au cours de ces treize dernières années l'implantation d'entreprises, avec la création nette de 3 500 établissements, dans des zones considérées jadis comme économiquement sinistrées, et ont contribué à réduire considérablement le taux des demandeurs d'emploi, suscitant ainsi l'intérêt de la population marseillaise et de nouvelles entreprises à la recherche de lieux permettant un développement rapide et durable.

Afin de soutenir cette dynamique économique et de lutter contre les entraves structurelles : déficit d'emplois, taux de chômage important, et surtout la fin du dispositif ZFU annoncée pour le 31 décembre 2011, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a participé dans l'année écoulée à deux salons : Génération Entreprendre et le Forum Emploi Marseille Nord-ZFU. Ces deux manifestations ont connu un succès probant et ont permis à MPM d'afficher sa détermination à agir dans le domaine du développement économique et particulièrement dans les zones franches urbaines.

Le salon Génération Entreprendre organisé par l'association Génération Entreprendre, a connu une forte participation des institutions et des collectivités. La Communauté urbaine y a tenu un stand d'information où 250 personnes ont bénéficié de renseignements sur les zones franches dont 33 créateurs d'entreprises. MPM a également animé un atelier portant sur les avantages liés aux zones franches et a remis le Prix Coup de Cœur de la « création d'entreprise » à la société ISTEED, spécialisée dans la création de stations d'épurations biologiques. Quant au Forum Emploi Marseille Nord-ZFU il a réuni plus de cinquante entreprises qui ont recruté 200 personnes.

Signé le 13 Février 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2012

Aussi, afin de répondre à ses ambitions de développement économique, la Communauté urbaine participera à nouveau en 2012 à des manifestations pour maintenir son action de proximité en faveur du développement économique et de l'emploi, et remplir son rôle d'animateur du dispositif ZFU.

La Communauté urbaine propose de participer aux manifestations suivantes :

- Génération Entreprendre les 23 et 24 mars 2012, ce salon est destiné à aider les futurs chefs d'entreprises à structurer leurs démarches de création et à concrétiser leurs projets.
- Le Forum Emploi Marseille Nord ZFU, en novembre 2012, dont l'objectif est de permettre aux demandeurs d'emplois de rencontrer sur une journée toutes les entreprises qui recrutent et qui sont implantées dans les zones franches de Marseille et plus largement sur les territoires du nord de Marseille

La communauté urbaine Marseille Provence Métropole pourra également participer à toute autre manifestation pouvant promouvoir le développement économique du territoire et de ses entreprises. Le budget consacré à ces opérations n'excédera pas la somme de 20 000 euros TTC.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- la nécessité d'organiser et de participer à différentes manifestations pour favoriser la dynamique du dispositif zones franches urbaines,
- l'importance des retombées du dispositif en termes de créations d'emploi et d'établissements sur ces sites.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole aux éditions 2012 de Génération Entreprendre et du Forum Emploi Marseille Nord.

Article 2 :

Est approuvé le principe de la participation de MPM à d'autres manifestations susceptibles de promouvoir le dispositif des zones franches urbaines.

Article 3 :

Est approuvée l'affectation d'une somme de 20 000 euros TTC maximum, pour la participation de MPM à ces différents événements.

Article 4 :

Les crédits seront inscrits au budget de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole: article 6233 foires et manifestations- fonction90-sous politique A 710

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Alexandre BIZAILLON

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI